



YACHT - CLUB DE QUÉBEC

INSTRUCTIONS DE COURSE Championnat de voile VOLVO 2023

Organisé par:
Yacht Club de Québec

1 ORGANISATION DES COURSES

- 1.1 Les courses du YCQ sont organisées par le Comité des activités nautique. Pour chacune des régates, le comité voit à nommer les officiels responsables de l'organisation technique et du déroulement de l'épreuve.

2 RÈGLES

- 2.1 La présente série de courses est régie par les présentes instructions de course ainsi que par les règles de course de l'ISAF (édition 2021-2024), les prescriptions de Sail Canada et celles de Voile Québec. En cas de contradiction, les règles des présentes instructions ont priorité.

3 RESPONSABILITÉ

- 3.1 La sécurité d'un voilier et de son équipage est à l'entière responsabilité du propriétaire du voilier ou, en son absence, de son représentant (skipper). Il est de la responsabilité du propriétaire de vérifier et de garantir l'état de son voilier et des équipements, d'avoir à bord les accessoires de sécurité requis (dont ceux spécifiés par Transport Canada) et de voir à ce que le voilier soit opéré par un équipage compétent. Le propriétaire doit de plus détenir une assurance responsabilité qui couvre le voilier et l'équipage ainsi que tout dommage causé à autrui par sa faute. La décision de prendre le départ demeure l'entière responsabilité du propriétaire ou de son skipper.
- 3.2 Le plan d'eau sur lequel se déroulent nos régates comporte plusieurs défis pour nos concurrents, à savoir les courants, les marées ainsi que le trafic maritime. Dans un souci du respect de la sécurité, de l'intégrité et de l'esprit sportif, nous rappelons aux équipages la règle 69 de World Sailing, qui fait état de l'allégation de mauvaise conduite notoire, ainsi que la règle 9 du Règlement sur les abordages (C.R.C., ch. 1416, 9 juin 2010) qui traite des chenaux étroits. Dans cette dernière, il est prescrit que les navires à voile ne peuvent gêner le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès.
- 3.3 Pour préserver la bonne entente avec la Garde côtière canadienne et Transports Canada qui nous permettent de maintenir nos activités dans la zone portuaire, le Comité de course se réserve le droit de disqualifier d'une course ou de toutes les courses du championnat, un concurrent qui aurait contrevenu aux règles ci-haut mentionnées.

- 3.4 De plus, une plainte formelle d'un navire de la marine marchande auprès des autorités concernées ou si un concurrent est hélé de cinq coups de klaxon par un navire marchand entraînera automatiquement la disqualification du bateau fautif par le Comité de course pour régates. Cette disqualification entraînera des répercussions directes sur le résultat de la course ainsi qu'au classement cumulatif.

4 ÉLIGIBILITÉ À LA RÉGATE

- 4.1 L'inscription par VHF est autorisée en autant que le bateau soit connu du Comité de course.

5 PROGRAMME DES RÉGATES

- 5.1 Le programme des courses est présenté sur le site internet du YCQ. Le comité peut cependant modifier le nombre et l'horaire des courses et des régates.

6 PARCOURS ET AFFICHAGE DES PARCOURS

- 6.1 Le parcours d'une course est établi selon une des deux méthodes suivantes :
- 6.2 • Par le comité immédiatement avant la séquence de départ et ce, selon les indications présentées à l'annexe « A ».
- 6.3 • Parcours remis au moment de l'inscription.
- 6.4 Dans le cas 1, les marques de parcours sont affichées sur le devant du cabanon de course quelques minutes avant la séquence de départ. Étant donné la grande plage dans les handicaps (39 à 245), le comité de course a adopté depuis quelques années l'usage de parcours comportant deux segments soit un segment long pour les classes rapides avec spinnaker (Commodore et Vice-Commodore) et un segment plus court pour la classe sans spinnaker (Capitaine).
- 6.5 Dans la situation de parcours où le segment court est commun à toutes les classes, on affiche les marques à contourner sur une seule ligne en mettant un espace entre la section commune (segment court pour classes lentes) et l'extra de parcours pour les classes rapides. Ex. 1 (Vert), 3 (Rouge), 1 (Rouge), 2 (Rouge), 1 (Rouge).
- 6.6 Dans la situation de parcours complètement différents, on affiche le parcours de classes selon l'ordre des départs en affichant le parcours long sur la ligne du haut et le parcours court sur la ligne du bas.
- 6.7 La description des parcours sera rappelée sur VHF (canal 69).

7 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 7.1 Le Comité de course se réserve le droit de modifier les présentes instructions de course. Toute modification sera affichée à partir de la période d'inscription au tableau officiel identifié à cette fin et situé dans les locaux ou sur le terrain du club.

8 RETARD OU ANNULATION

- 8.1 Un départ de course que le comité décide de retarder est annoncé par l'envoi du pavillon Aperçu accompagné de deux signaux sonores. Le pavillon Aperçu,

accompagné d'un signal sonore, est affalé une minute avant que la séquence de départ régulière ne débute.

- 8.2 L'annulation d'une course dont le départ a été donné est indiquée par l'envoi du pavillon N accompagné de trois signaux sonores. Cette course sera reprise si le pavillon N est ensuite affalé (un signal sonore). L'annulation de toutes les courses de la journée est annoncée par l'envoi du pavillon N sur le pavillon A.

9 AVIS AUX CONCURRENTS

- 9.1 L'envoi du pavillon L indique qu'un avis est émis. L'avis sera aussi transmis par radio VHF (canal 69).

10 LIMITE DE TEMPS

- 10.1 La limite de temps à prendre (ou reprendre) le départ est fixé à 30 minutes après l'heure officielle de départ de la classe visée.
- 10.2 Les limites de temps pour la fin des courses sont spécifiées avec les parcours de course. La limite de temps d'une course est établie en fonction de l'un ou de l'autre des deux critères suivants : 1-Heure limite (qui s'applique à toutes les classes) 2-Durée (qui s'applique à chacune des classes; le calcul de la durée débute avec le signal de départ de la classe).
- 10.3 Lorsqu'aucun voilier d'une classe donnée ne termine la course avant cette limite, la course est annulée pour cette classe.
- 10.4 Lorsqu'au moins un voilier de la flotte termine avant la limite de temps spécifiée, le "temps additionnel" indiqué avec le parcours est ajouté à l'heure d'arrivée de ce premier voilier et la limite de temps de la course est alors définie selon celui des deux critères suivants qui donne la limite la plus tardive :
- Limite de temps spécifiée avec le parcours.
 - Heure d'arrivée du premier voilier de toutes les classes auquel on ajoute le temps additionnel.
- 10.5 Lorsqu'il n'y a aucune indication spécifique quant à la limite de temps pour une course, celle-ci est fixée à une heure après l'arrivée du premier voilier. Quand la limite n'est pas définie, le comité pourra aussi décider d'annuler la course s'il devient évident qu'aucun voilier ne pourra terminer dans un délai raisonnable.

11 CLASSES ET HANDICAPS

- 11.1 La flotte est habituellement séparée en trois classes, en se référant au handicap de base :

Classe Commodore: handicap de 100 et moins avec spinnaker

Classe Vice-commodore: handicap 101 et plus avec spinnaker

Classe Capitaine tous handicaps sans spinnaker

- 11.2 Le Comité de course se réserve le droit d'intégrer une nouvelle classe ou de modifier ces classes.

12 DÉPARTS

12.1 Les départs de course sont donnés selon la séquence des signaux visuels prévue à la règle 26 des règles de l'ISAF. Les signaux suivants sont utilisés:

Signal	Voyant	Signal sonore	Temps
Attention	Envoi du pavillon de classe	Corne (court)	5 minutes avant le départ
Préparatoire	Envoi du pavillon P	Corne (court)	4 minutes avant le départ
Une minute	Pavillon P baissé	Corne (long)	1 minute avant le départ
Départ	Pavillon de classe baissé	Corne (court)	Départ

(Le Pavillon «P» est un pavillon de fond bleu avec un carré blanc au centre)

12.2 L'ordre de départ entre les différentes classes est établi par le comité, selon le type de parcours.

12.3 Lorsqu'ils sont utilisés, les signaux visuels émis (envoi du pavillon de classe) dictent l'ordre des départs. Le nombre ainsi que les heures des départs seront annoncés sur VHF avant que la séquence ne débute. L'intervalle entre les départs est de cinq minutes.

12.4 Dans la mesure du possible, on annonce sur VHF, la classe à prendre le départ au début de la séquence de cinq minutes et juste avant le compte à rebours des 10 dernières secondes précédant le départ de la classe.

13 UTILISATION DU MOTEUR AVANT LE DÉPART

13.1 Le moteur d'un voilier doit être arrêté ou mis au neutre avant l'envoi du signal «Une minute», autrement dit, aussitôt que le drapeau "P" est amené.

14 UTILISATION DU SPINNAKER AVANT LE DÉPART

14.1 L'envoi (hissage) d'un spinnaker ou de toute voile de ce type, avec ou sans chaussette, ne peut débuter qu'après avoir franchi la ligne de départ. L'utilisation du spinnaker est toutefois acceptée pour franchir la ligne si le signal de départ a été donné depuis plus de deux minutes. Le comité a autorité pour juger du fait que l'envoi est débuté avant la ligne. Une décision en ce sens de la part du comité est sans appel. Les noms ou les numéros de voile des voiliers fautifs sont hélés à la voix et, dans la mesure du possible, annoncés par radio VHF sur le canal 69. Un voilier fautif doit reprendre son départ sinon il sera considéré comme ayant manqué à prendre son départ. La responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.

15 LIGNE DE DÉPART ET AIRE DE DÉPART

- 15.1 Sauf s'il y a une indication contraire dans le parcours de course, la ligne de départ est une ligne imaginaire entre la marque de départ (Bouée YCQ pour les courses de semaine) et le mât arborant le drapeau du club et/ou du comité de course (C/C).
- 15.2 Tout voilier dont ce n'est pas la séquence de départ doit se tenir en dehors de l'aire de départ laquelle est définie comment étant une zone de 700 pieds (200 mètres) de rayon autour de la bouée YCQ
- 15.3 Un voilier qui pénètre dans l'aire de départ après qu'un premier signal d'attention ait été envoyé mais avant le signal préparatoire de sa classe est considéré comme fautif et s'expose à être disqualifié par le comité. Un tel voilier fautif pourra aussi être disqualifié s'il nuit à un voilier dont le signal préparatoire a été donné et que ce dernier lève un protest contre le fautif.

16 RAPPELS

- 16.1 Rappel individuel : Si un ou quelques voiliers ont pris prématurément le départ, le comité commande un rappel individuel pour les fautifs en hissant le pavillon X accompagné d'un signal sonore. Les noms ou les numéros de voile des voiliers fautifs sont hélés à la voix et, dans la mesure du possible, annoncés par radio VHF sur le canal 69. Un voilier fautif doit reprendre son départ sinon il sera considéré comme ayant manqué à prendre le départ. La responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.
- 16.2 Rappel général : Lorsqu'un trop grand nombre de voiliers ont passé la ligne de départ prématurément, le comité peut commander un rappel général en hissant le pavillon 1er substitut accompagné de deux signaux sonores.
- 16.3 Le rappel général d'une classe n'affecte en rien la séquence des prochains départs prévus.
- 16.4 Nouveau départ à la suite d'un rappel général
- 16.5 À la suite d'un rappel général, le nouveau départ de la classe concernée est repris après le départ de la dernière classe qui doit partir. La procédure de départ recommence alors par l'envoi du signal préparatoire de la classe concernée une minute après l'amenée du pavillon 1er substitut accompagné d'un signal sonore. Lorsqu'il y a un rappel général pour plus d'une classe, les nouveaux départs se suivent par intervalles de cinq minutes.

17 ARRIVÉE

- 17.1 Il est de la responsabilité du concurrent d'être visible et reconnaissable par le comité. C'est aussi à lui de s'assurer que son arrivée a bien été enregistrée par le comité.

18 RÉDUCTION DE PARCOURS

- 18.1 Le comité peut terminer une course en formant une ligne d'arrivée entre une marque de parcours et LE BATEAU COMITÉ ou tout autre point prévu selon le parcours. La ligne d'arrivée sera alors entre la marque de parcours et le pavillon S .

- 18.2 Dans les cas où une réduction de parcours est prévue dans le texte décrivant le parcours, le comité peut modifier le parcours normal et adopter le parcours réduit selon les indications. Le pavillon C sera alors visible près de la marque de parcours prévue pendant que les concurrents la contourneront.
- 18.3 Dans la mesure du possible, un parcours réduit sera annoncé sur VHF (canal 69) à intervalle régulier par le comité. Il est toutefois de la responsabilité des concurrents de vérifier si un bateau arborant le pavillon C ou le pavillon S est situé près d'une marque et, le cas échéant, d'adopter le parcours réduit ou de franchir cette ligne d'arrivée.

19 ABANDON

- 19.1 Un voilier qui abandonne une course doit signifier clairement son abandon en s'écartant du parcours pour éviter de nuire aux autres concurrents. Il doit de plus en aviser le Comité de course dans les meilleurs délais (VHF canal 69).

20 SYSTÈME DE HANDICAP

- 20.1 Le système de handicap retenu est le PHRF. Les règles de la jauge sont considérées comme faisant partie intégrante des présentes instructions. Cependant, le choix de s'inscrire avec ou sans spi, une altération à un voilier ou à ses équipements ne permettront pas d'améliorer le handicap de celui-ci par rapport au handicap de base.
- 20.2 La liste des handicaps est publiée en début de saison sur le site internet du YCQ au tableau réservé aux courses. Une période de 10 jours sera allouée aux concurrents pour "contester" leur handicap.
- 20.3 Lorsqu'un voilier est inscrit avec spi dans une course, ce choix ne pourra être modifié par la suite au cours de la saison.
- 20.4 Le Comité de course se réserve le droit de réajuster le handicap pour un modèle de voilier dont le handicap est compilé à partir de moins de trois unités. Un handicap est attribué par le Comité de course pour les voiliers qui ne figurent pas dans notre base de données.

21 CLASSEMENT ET DÉCOMPTE DES POINTS

- 21.1 Le classement des voiliers pour chacune des courses est calculé en utilisant la méthode "temps sur temps" appliquée aux handicaps PHRF en incluant, dans certains cas, une correction pour tenir compte du courant. Un classement est établi pour chacune des classes. Un classement général de tous les concurrents est aussi utilisé lorsqu'un trophée particulier est en jeu.
- 21.2 Pour le classement d'une régata comprenant plus d'une course ainsi que pour l'ensemble des courses de la saison (lorsqu'il y a un tel classement), la compilation des résultats se fera selon la méthode "Système de point a minima" décrite à l'annexe A des règles de Voile Canada. On tiendra alors compte pour ce calcul de tous les voiliers inscrits même si certains ne participent pas à toutes les courses.
- 21.3 Le calcul des résultats pour le Championnat se fera en compilant seulement les courses du soir en équipage et ce, pour les meilleurs résultats de 60% des courses

de la saison (nombre de courses arrondi à l'unité supérieure). Advenant la situation où il y aurait des participants externes, c'est la position obtenue lors de la course qui sera retenue pour fin de classement cumulatif.

22 RÉCLAMATIONS (protêts)

- 22.1 Pour être admissible, toute réclamation doit être logée conformément à la règle 61 de l'ISAF. Une réclamation doit être logée par écrit, sur le formulaire prescrit, au plus tard une heure après la fin de chaque course. Les réclamations seront ensuite entendues dans les meilleurs délais possibles par un jury d'au moins trois personnes nommées par le Comité de course. Celles-ci auront 15 jours pour rendre leur décision finale. S'il y a lieu, les résultats corrigés seront transmis à la course suivante.
- 22.2 Selon l'article 44 des Règles de course, un voilier susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 des Règles peut effectuer une pénalité de remplacement au moment de l'incident (rotation de 720°).

23 AFFICHAGE DES RÉSULTATS

- 23.1 Les résultats «provisaires» seront affichés au tableau officiel après chaque course. Le comité de course se réserve le droit d'amener les corrections nécessaires aux résultats dans le cas où une erreur de calcul ou d'entrée de donnée était décelée.
- 23.2 Le tableau permanent du Comité des activités nautiques se trouve sur le mur faisant face à l'escalier pour se rendre au premier étage près du casse-croûte et du bar.
- 23.3 Ces résultats seront officiels s'il y a un ou plusieurs protêts. Les résultats sont aussi affichés sur le site WEB du YCQ (<https://ycq.ca/regates/>).

ANNEXE « A » PARCOURS

Le Comité de course affichera le parcours au moins 5 minutes avant le début de la séquence de départ. Il sera identifié par des numéros sur un fond de couleur (rouge ou vert). La couleur des panneaux indique de quel côté il faut laisser la marque. Le parcours se lit de gauche à droite.

Les marques sont les suivantes :

Marque de parcours (bouée)	Numéro
YCQ	1
Q6	2
Q4	3
K168	4
Q7	5
Q11	6
QC3	7
Q16	8
Quai de « Cageux »	9
Limite D	D
Limite F	F
Rocher Maranda	M

Exemple de parcours:

1 (fond rouge) - 6 (fond rouge) - 1 (fond vert) - 2 (fond rouge) - 1 (fond rouge)

Interprétation du parcours:

- Départ du YCQ vers l'ouest en laissant la bouée du YCQ sur bâbord
- Laisser la Q 11 sur bâbord
- Laisser la bouée du YCQ sur tribord
- Laisser la Q 6 sur bâbord
- Arrivée au YCQ en laissant la bouée sur bâbord.

www.sailing.org

www.Sail Canada

www.voile.qc.ca/